SOUS-PRÉFECTURE
08 JAN. 2016
DE COMPIÈGNE (OISE)

COMMUNE DE PIMPREZ

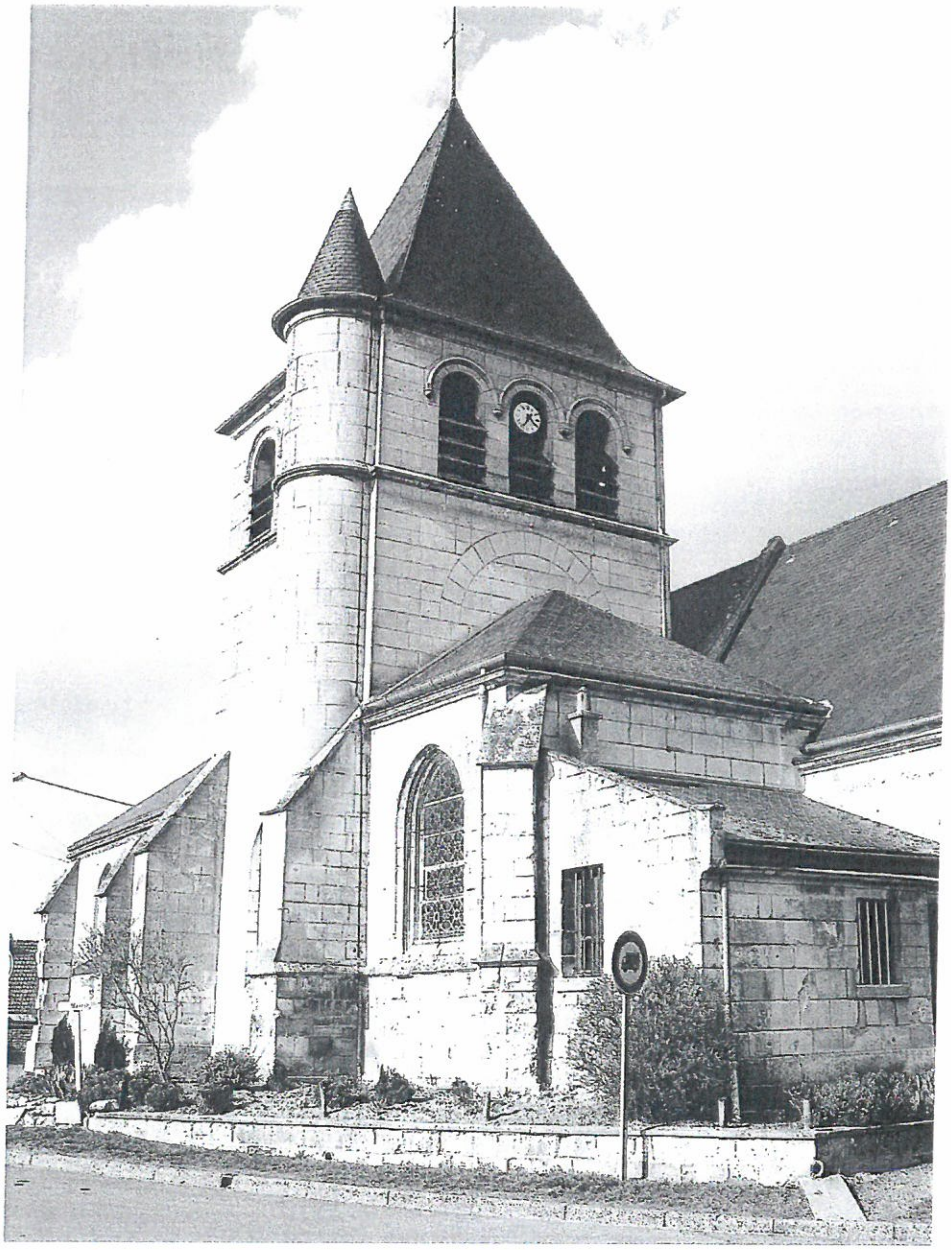

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DOCUMENT CONSULTABLE EN MAIRIE PAR LE PUBLIC

Edition du 21 décembre 2015

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SOMMAIRE

PAGE

PREAMBULE

Arrêté 5
Cadre juridique 6
Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs 7
Mise à jour du plan d'action du responsable 8
Modalité du déclenchement du PCS 9

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

PRESENTATION DE LA COMMUNE

A. Contexte général

caractéristiques de la commune et plan 11.12
identification des risques 13

B. Plans et cartes

localisation des zones de risques ..... 14 à 18
localisation CCM, PC, Points de rassemblement, DZ ..... 19 à 22
accès routiers

ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE 23

CHAPITRE II : DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES ET DE LA POPULATION 25
Circuit d'alerte ..... 26 à 27
Messages d'alerte, risques inondation, mouvements de terrain, industriels ou TMD ..... 28 à 31
Organisation de l'évacuation et de l'accueil de la population 32

Composition de la cellule de crise 33

Fiches d'actions :

Monsieur le Maire DOS 34.35
Responsable communal des opérations de secours 36
Secrétaire, main courante ..... 37 à 39
Cellule logistique et technique 40
Cellule responsable des E.R.P/Ecoles 41.42
Cellule responsable du Périscolaire et de la cantine 43.44
Cellule médicale et sociale, liste des personnes à mobilité réduite ou personnes impotentes 45.46
Cellule accueil et hébergement, fiche accueil hébergement 47.48
Cellule relation des sinistrés, chapelle ardente 49

COMMUNE DE PIMPREZ

Annuaire de crise :

Autorités..... 50
Maire, adjoints, conseillers..... 51
Personnel communal..... 52.53
Personnes de la réserve communale..... 54
Liste des Habitants pouvant héberger et servir des repas..... 55

CHAPITRE III : MOYENS RECENSES

Moyens recensés :

Véhicules communaux..... 57
Matériel communal..... 58
Entreprises pouvant fournir des engins et du matériel..... 59

ANNEXE

Distribution des comprimés d'iode..... 61
Episodes neigeux..... 62.64
Canicule..... 65
Ordre de réquisition..... 66
Modification du PCS..... 67

COMMUNE DE PIMPREZ

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

COMMUNE DE PIMPREZ

PREAMBULE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ
RUE DE L'EGLISE
60170

Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85
mairie-de-pimprez@wanadoo.fr

ARRETE N°2016/001
PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la Commune de PIMPREZ (OISE)

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité intérieure et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux plans communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels qu'inondation, mouvement de terrain, tempête, orage, canicule, industriels, transport de matières dangereuses et sanitaires,

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise mettant en cause la sécurité des biens et des personnes et survenant sur le territoire de la commune.

ARRETE :

Article 1er : Le plan communal de sauvegarde de la commune de PIMPREZ est établi à compter de ce jour.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de l'OISE

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : copie du présent arrêté et du Plan Communal de Sauvegarde sont transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise accompagné du Plan Communal de sauvegarde
- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Compiègne
- Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de l'Oise
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Oise
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (DDT)
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Pimprez,
Le 04 janvier 2016

SOUS-PRÉFECTURE
06 JAN. 2016

Bernard Christian TOULLIC
Maire

MAIRIE DE PIMPREZ
60 (OISE)

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
CADRE JURIDIQUE

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004 – art. 16 : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi ».

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17 : « En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental ».

- Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Oise

Commune de PIMPREZ

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° du 01 DEC. 2015 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n — oui X non

PPRI du Noyonnais	date	Approuvé le 21/05/07	aléa	Inondation
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation du PPR	Consultable sur Internet X
	Consultable sur Internet
	Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t — oui x non

PPRT Ribécourt-Dreslincourt	date	Approuvé le 18/12/2014	effet	Thermiques, surpression et toxiques
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Note de présentation, règlement et recommandations du PPRT	Consultable sur Internet X

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Copie du zonage réglementaire du PPRI – 2 planches A3 en couleur

Copie du zonage réglementaire du PPRT – 1 planche A3 en couleur + 2 cartes zoom A3 en couleur

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 01 DEC. 2015

Le préfet de département

Emmanuel BERTHIER

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

MISE A JOUR DU PLAN

FICHE D'ACTION DU REPONSABLE

- Responsable : Le Maire de PIMPREZ
- Suppléant : Le 1er Adjoint
- Autres : Les 3 autres Adjoints

- Assurer la mise à jour du PCS en corrigeant les fiches en annexe du présent document ainsi que le sommaire
- Informer de toutes modifications les destinataires du PCS :

  - Monsieur le Préfet de l'Oise
  - Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Compiègne
  - Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de l'Oise
  - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Oise
  - Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires (DDT)
  - L'Agence Régionale de Santé (ARS)

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PCS

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EST DECLENCHE PAR LE MAIRE OU SON REPRESENTANT DESIGNE

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- **De la propre initiative du Maire,** dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement, **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale.**
- **A la demande de l'autorité préfectorale.**

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit dans un premier temps, constituer la Cellule de Crise Municipale. Pour cela il met en œuvre le schéma d'alerte.

COMMUNE DE PIMPREZ

COMMUNE DE PIMPREZ

COMMUNE DE PIMPREZ

CHAPITRE I

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DES RISQUES

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

CONTEXTE GENERAL

Superficie du territoire communal :

949 hectares

Population :

824 habitants

Nombre d'habitations :

340 habitations individuelles et collectives

Géographie :

Carte 1

Située dans la vallée de l'Oise, la commune de PIMPREZ est limitrophe avec Ribécourt-Dreslincourt, Chiry-Ourscamp et Bailly.

COMMUNE DE PIMPREZ

CARTE 1

Géographie

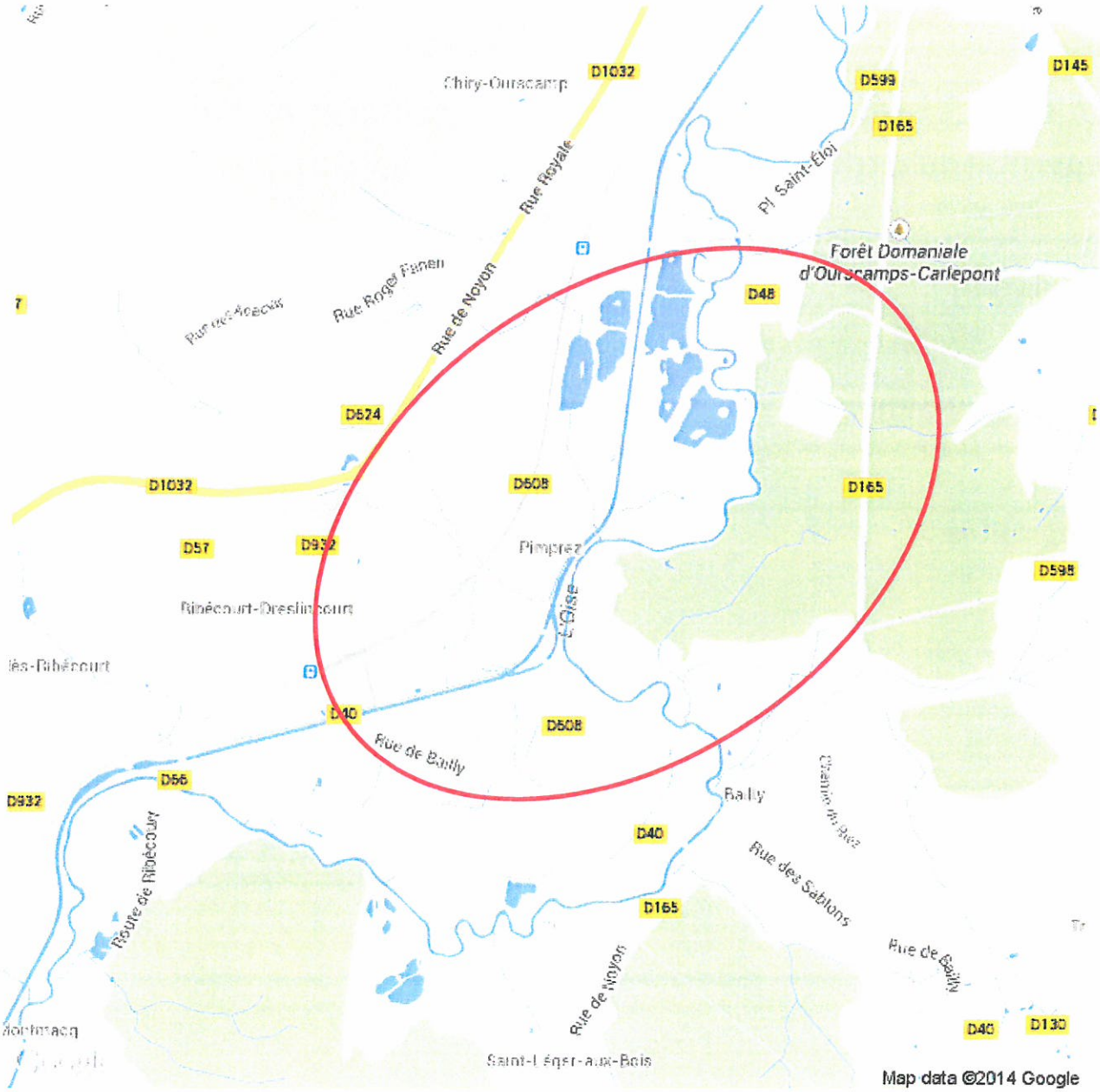

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE
IDENTIFICATION DES RISQUES

LES RISQUES NATURELS :

- Les inondations de type torrentiel, les ruissellements urbains, les coulées de boue, la montée lente des cours d'eau sur les zones de plaine, les inondations par remontée de la nappe phréatique, le risque volontaire lorsque le niveau du canal atteint des proportions trop élevées et dangereuses pour les grandes communes, VNF ouvre des vannes situées sur la rive gauche du canal, inondant ainsi la partie gauche de la rive en faisant monter le niveau de l'Oise, ainsi que le débordement des rûs, notamment celui du Moulin, qui semble être une menace qui s'amplifie.

- Le risque mouvement de terrain.

- Les autres phénomènes naturels dangereux (neige, grand froid, tornades, vents violents...)

- Le risque canicule

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

- La plateforme industrielle de Ribécourt-Dreslincourt

- Les transports de matières dangereuses (routiers, rails)

LES RISQUES SANITAIRES :

- Risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée (Epizootie, pandémie grippale, Ebola...)

AUTRES RISQUES :

- Les actions de terrorisme ou de guerre

- Toutes autres situations pouvant menacer la sécurité des personnes et des biens.

COMMUNE DE PIMPREZ

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE
CARTOGRAPHIE
LOCALISATION DES RISQUES

D'après le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), les risques présents sur la commune de PIMPREZ sont sur la carte suivante :

CARTE 2 :

Le risque inondation

CARTE 3 :

Le risque mouvement de terrain

CARTE 4 :

Le risque industriel

CARTE 5 :

Le risque transport de matières dangereuses

COMMUNE DE PIMPREZ

CARTE 2

Risque inondation

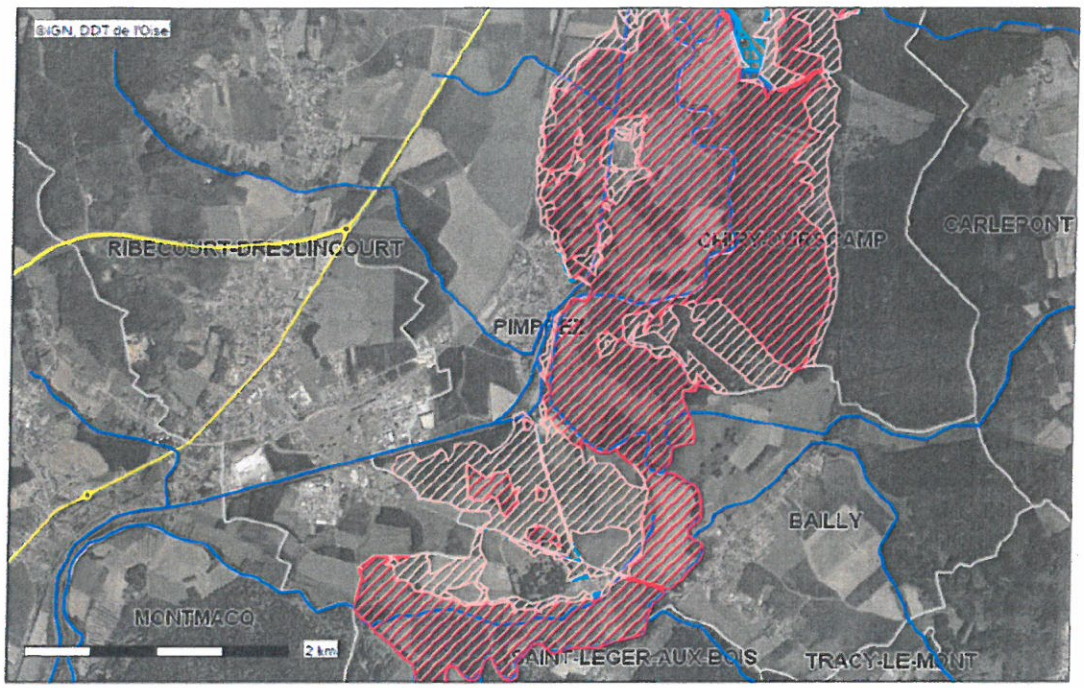

Conception : DDT 60
Date d'impression : 02-10-2014

PPRI Noyonnais
- Zone urbanisée - risque fort
- Zone urbanisée - risque moyen
- Zone urbanisée - risque faible
- Zone naturelle - risque moyen
- Zone naturelle - risque faible

PPRI Grenouille Berar (redessiné)
- Zone bleue
- Zone bleu foncé
- Zone rouge

PPRI Avelon
- Zone naturelle - risque faible
- Zone naturelle - risque moyen
- Zone urbanisée - risque faible
- Zone urbanisée - risque fort
- Zone urbanisée - risque moyen

PPRi Thérain amont et petit Thérain
- Zone naturelle - risque faible
- Zone naturelle - risque moyen
- Zone urbanisée - risque faible
- Zone urbanisée - risque fort
- Zone urbanisée - risque moyen

Description :
Périmètres des PPR inondations et mouvements de terrains approuvés dans l'Oise (seuil de visibilité maximum 1/5000)

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

CARTE 3

Risque Mouvement de terrain

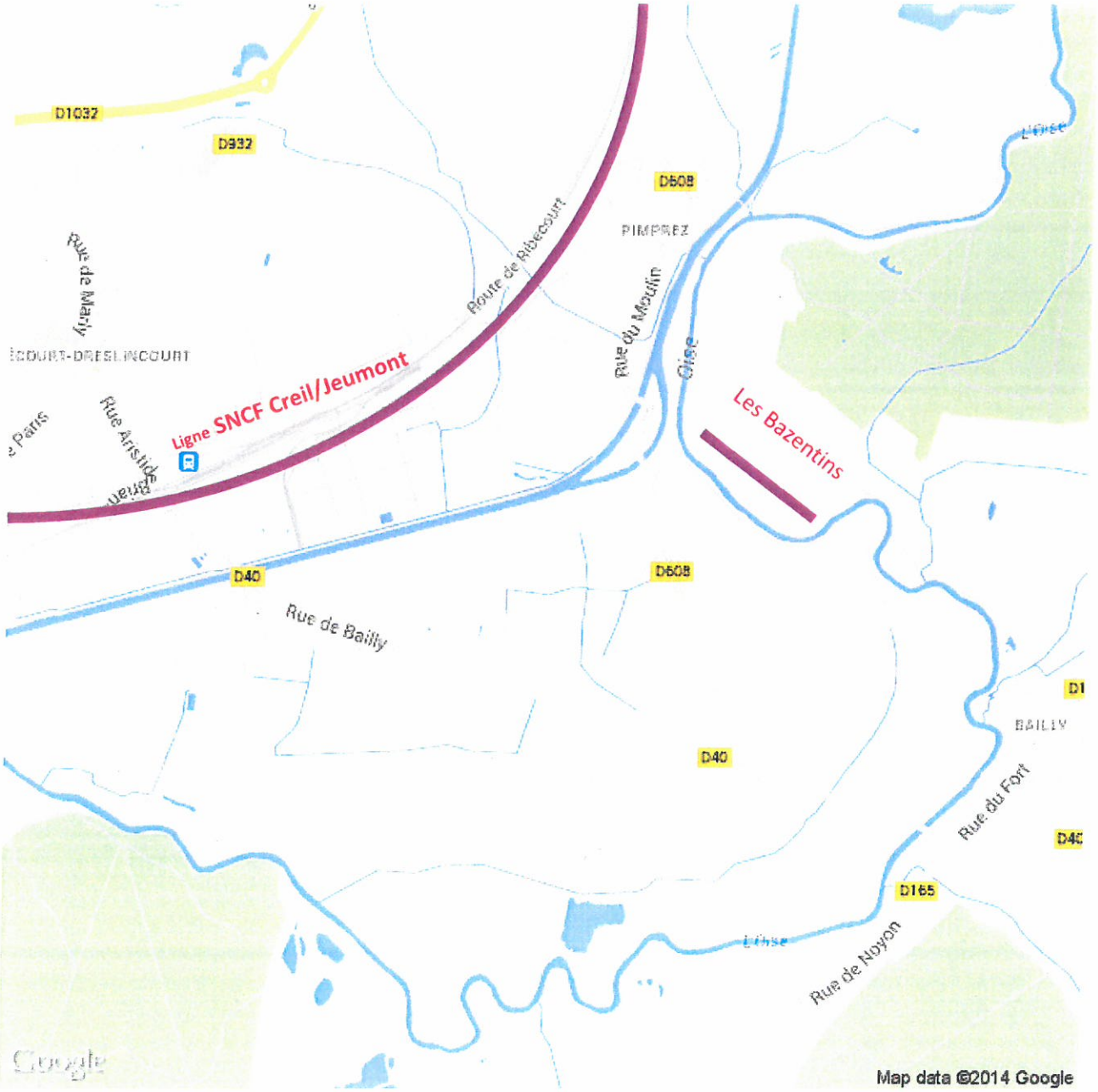

Mouvements de terain

CARTE 4

Risque industriel

PPRT de Ribécourt (HEXION, SECO Fertilisants. INEOS NOVA, SI Group)
Ensemble des phénomènes dangereux et des installations

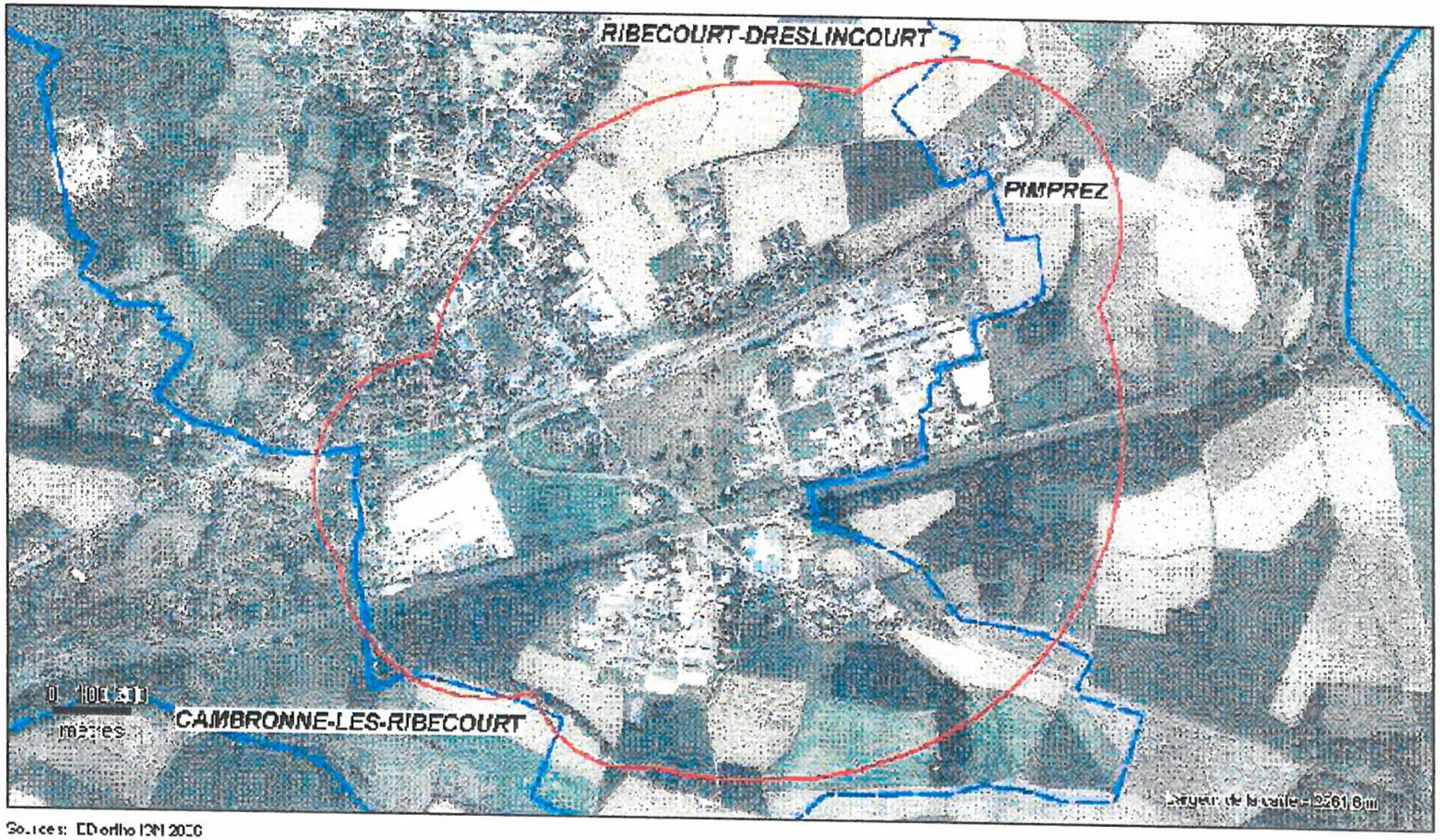

Sources: BDortho IGN 2000

CARTE 5

Risque Transport de matières dangereuses

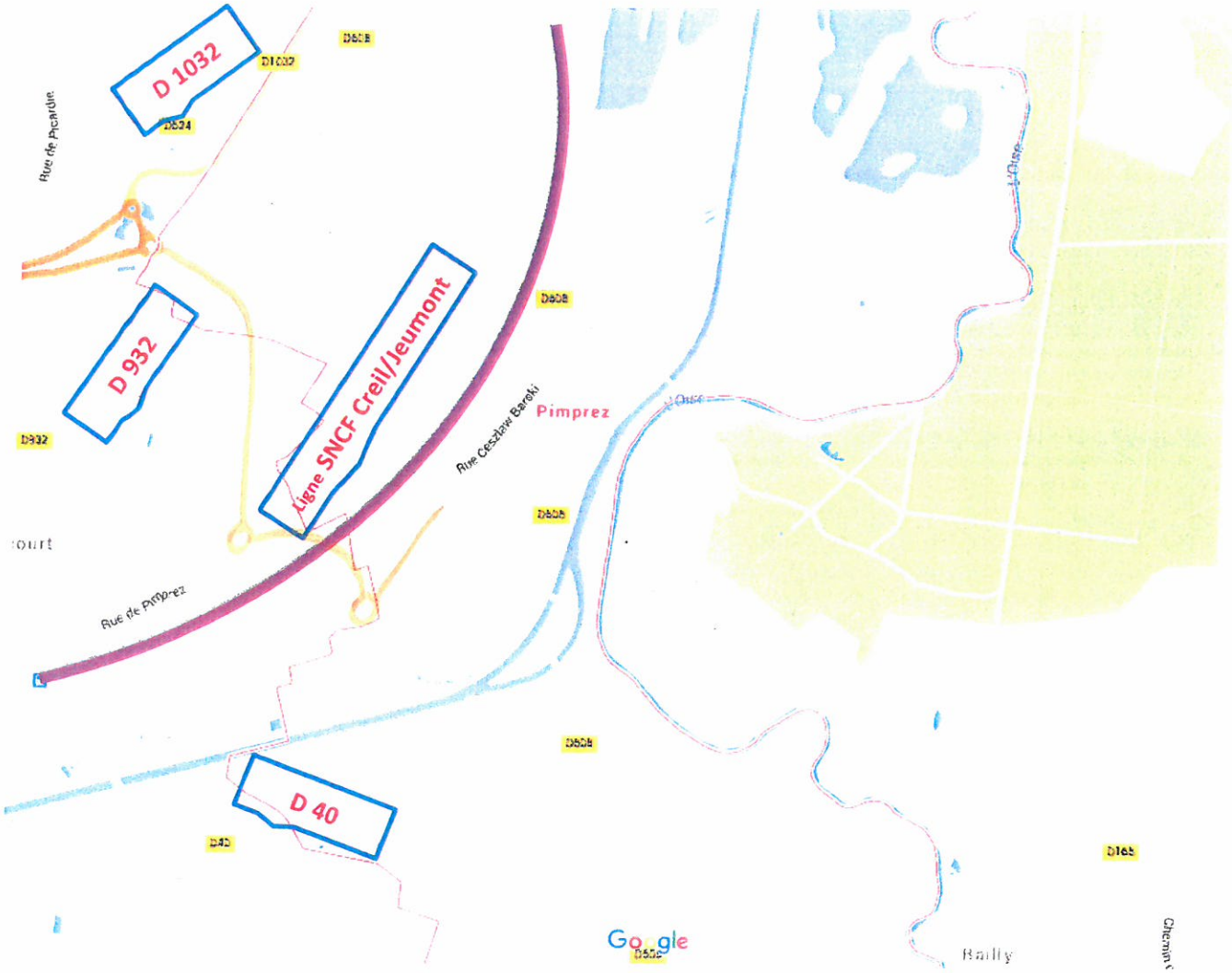

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

CARTOGRAPHIE

LOCALISATION DU PC, CCM, POINT DE RASSEMBLEMENT, CHAPELLE ARDENTE, ACCES, MASSIFS FORESTIERS

CARTE 6

Localisation de la Cellule de Crise Municipale et du Poste de commandement :

CCM : la mairie
PC : la mairie

CARTE 7

Localisation des lieux d'hébergements ou de rassemblement, chapelle ardente :

Hébergements : écoles et la salle communale rue Robert Delage
Point de rassemblement : parking de la salle des fêtes et Place de l'Eglise
Chapelle ardente : Eglise Saint Médard

CARTE 8

Localisation des accès :

L'accès de Pimprez par la D932
par la D 40
par la départementale D608
par la desserte industrielle

Localisation des zones d'atterrissages (DZ) :

Ces zones peuvent varier selon la saison et les cultures.

COMMUNE DE PIMPREZ

CARTE 6

LOCALISATION : Mairie

CCM : Cellule de crise municipale

PC : poste de commandement

CARTE 7

LOCALISATION :

Hébergements

Rassemblement

Chapelle ardente

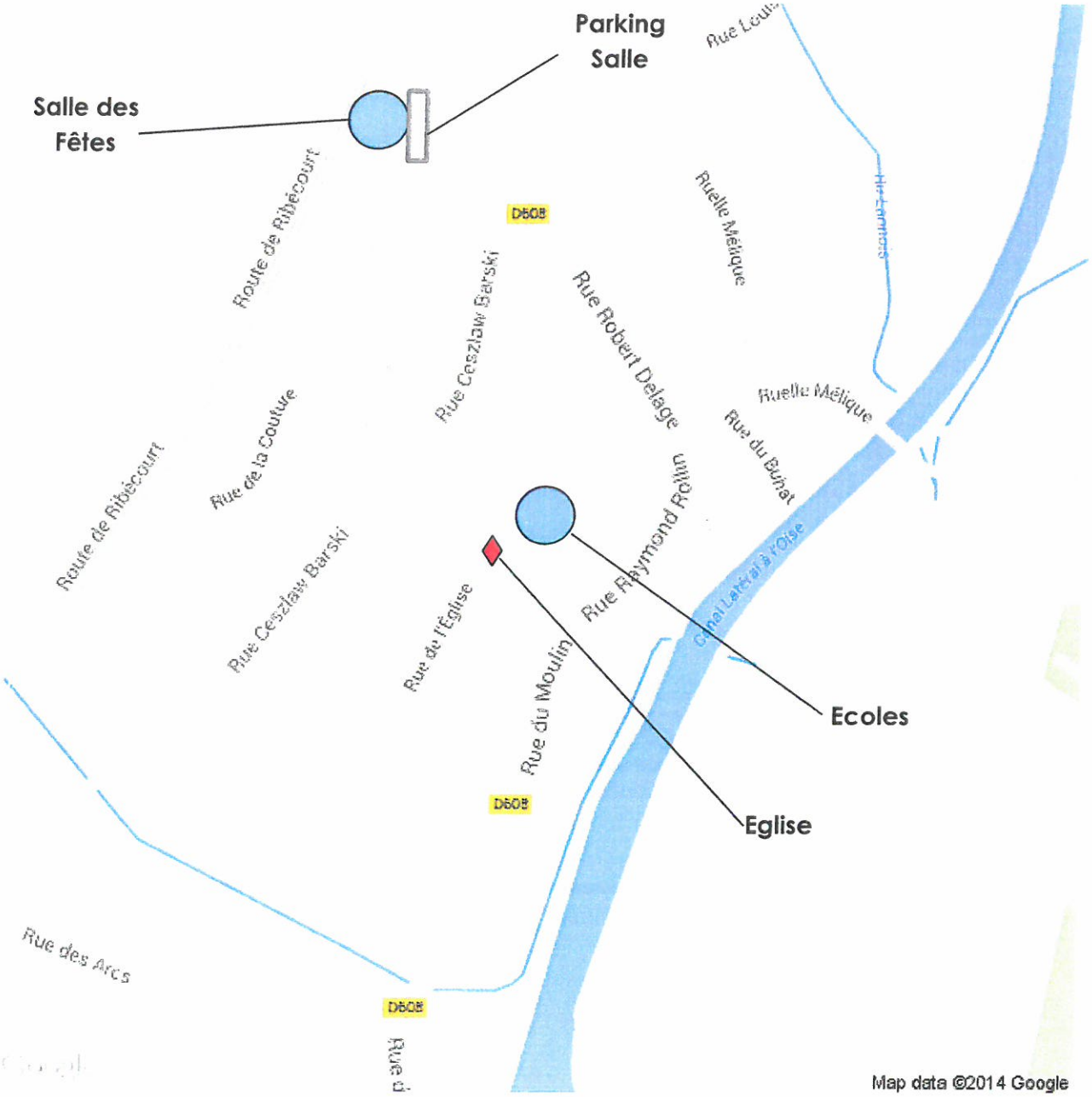

CARTE 8

LOCALISATION des accès à PIMPREZ

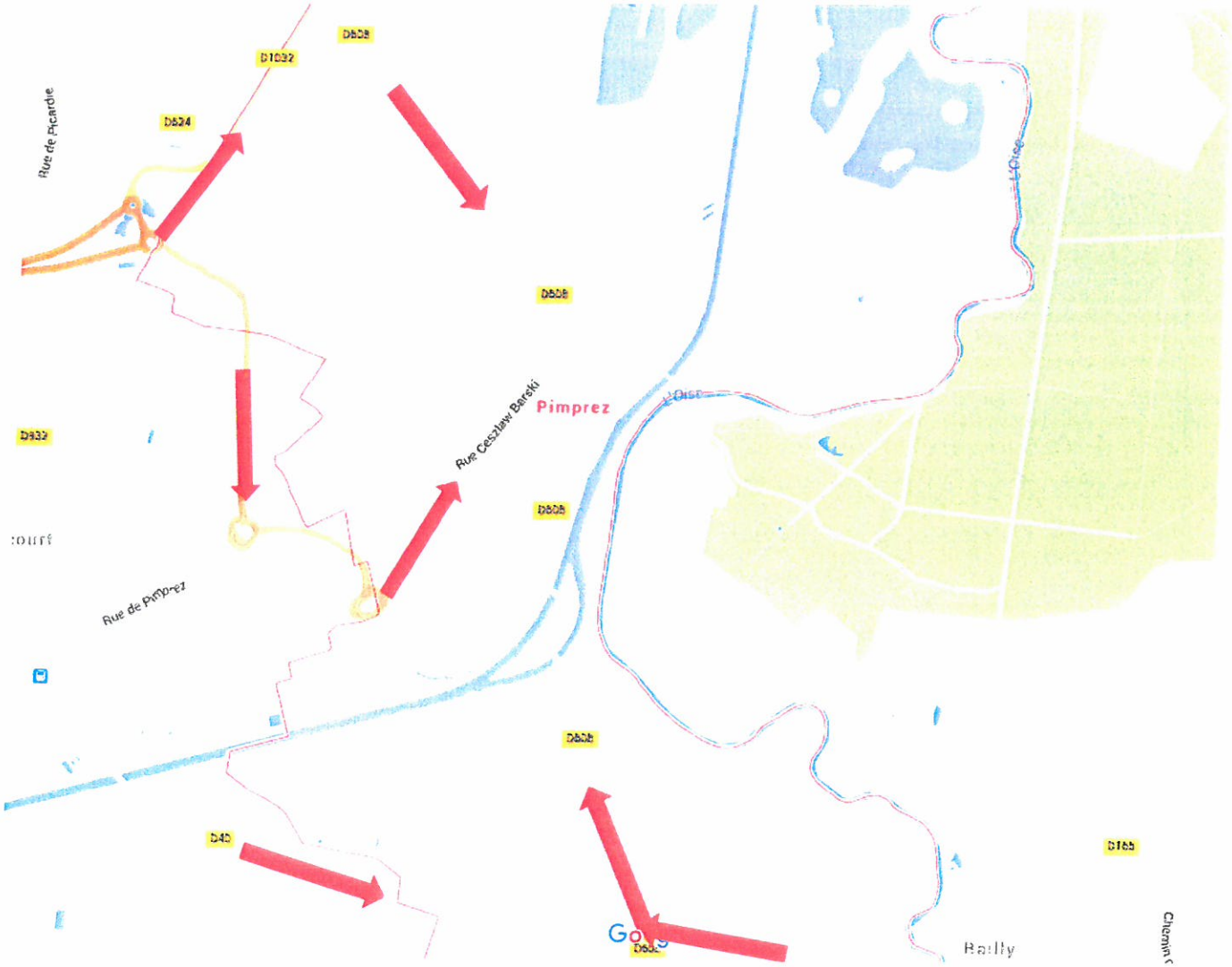

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE
ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

MAIRE
M. TOULLIC Bernard Christian

Premier Adjoint	Deuxième Adjoint	Troisième Adjoint	Quatrième Adjoint
Mme PICARD Marie-Laure	M. LEFEVRE Pascal	M. DENIS Romuald	M. DE COCK Jacques

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BERTRAND Françoise
BOCQUET Aline
COOL Floria
DELIGNY Maryse
JOUGLET Joël
LEFOL Mickaël
LESAGE Jean-Claude
THOMA Laurence
VALENTE DA SILVA José

COMMUNE DE PIMPREZ

COMMUNE DE PIMPREZ

CHAPITRE II

DISPOSITION COMMUNALE DE CRISE

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES ET DE LA POPULATION

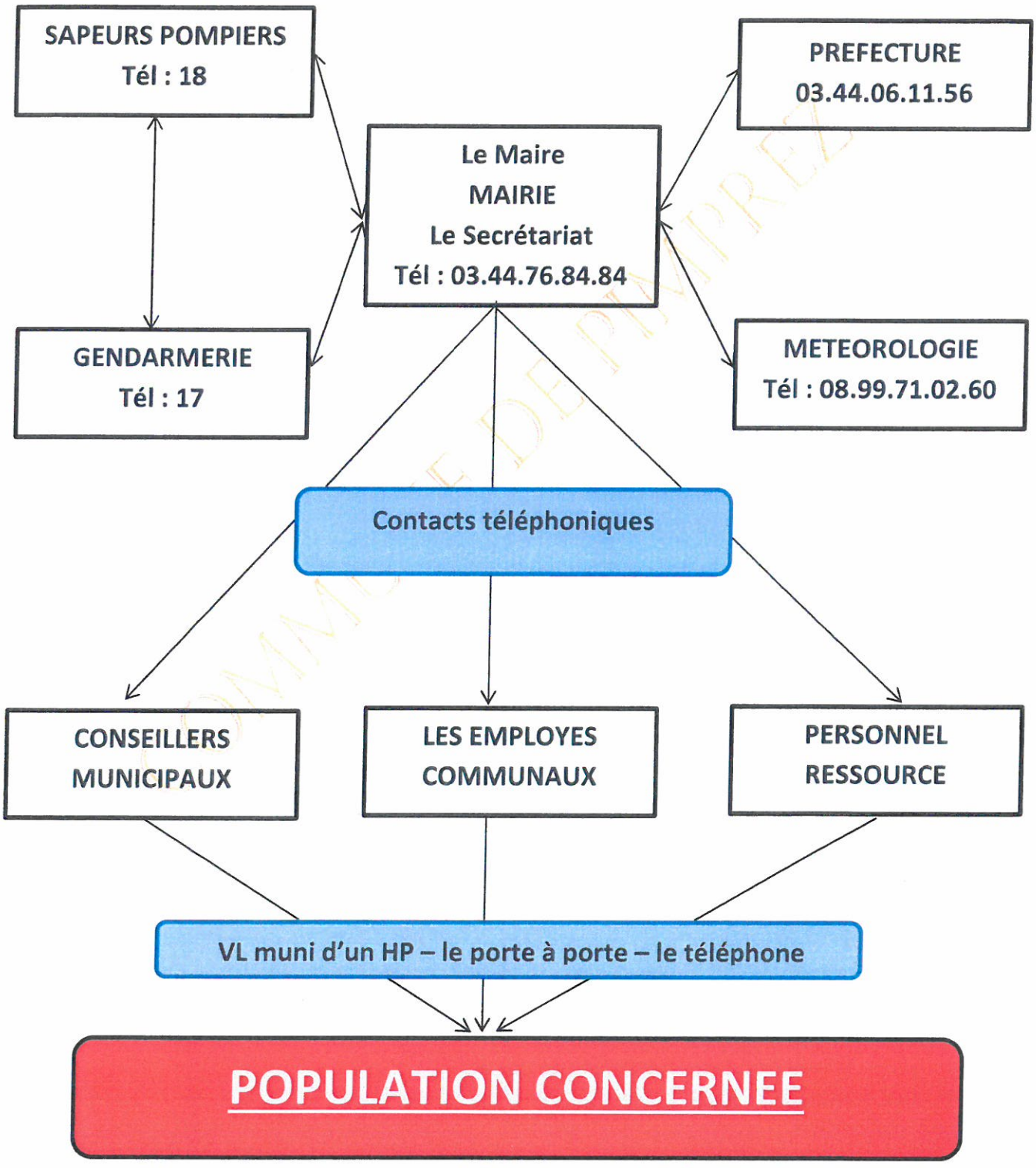

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
LE CIRCUIT D'ALERTE

RISQUE INONDATION :

La commune de PIMPREZ est située dans le périmètre d'un **PPRn** (Plan de prévention de risques naturels prévisibles) approuvé en date du 21 mai 2007 pour l'aléa inondation.

Elle se situe à l'aval de la zone d'étude en rive droite de l'Oise. Elle est concernée par les débordements directs de l'Oise, mais aussi de manière indirecte par la submersion de la zone rive droite du canal latéral. Le territoire communal est relativement étendu dans le sens du cours d'eau.

Elle peut être également touchée par des coulées de boue, les débordements de rûs, notamment celui du Moulin, ainsi que par le risque volontaire ; Lorsque le niveau du canal atteint des proportions trop élevées et dangereuses pour les grandes communes, VNF ouvre des vannes situées sur la rive gauche du canal, inondant ainsi la partie gauche de la rive en faisant monter le niveau de l'Oise.

Les secteurs plus particulièrement concernés sont :

- Lieu-dit La Vérue
- Lieu-dit la Ferme Saint-Marc
- Lieu-dit la Fréneuse
- La maison située au 49, ruelle du Canal
- Le bas de la rue Cezslaw Barski

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN :

Le risque mouvement de terrain dans la commune de PIMPREZ s'est traduit par l'effondrement par érosion des berges de l'Oise, puis par effondrement d'un chemin vicinal ainsi que par effondrement de la chaussée concernant les secteurs suivants :

- Lieu-dit Les Bazentins, côté Nord
- Chemin vicinal parallèle à l'Oise
- Rue Robert Delage

Un circuit d'alerte concernera la totalité des endroits concernés.

RISQUE CANICULE :

Le risque canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud
- La nuit la température ne descend pas ou très peu
- Cela dure plusieurs jours

COMMUNE DE PIMPREZ

Les personnes à risque :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les nourrissons et les enfants de moins de 4 ans
- Les travailleurs manuels, travaillant à l'extérieur BTP, maçons, etc...
- Les personnes confinées au lit et en fauteuil
- Les personnes souffrant de troubles mentaux et de perte d'autonomie
- Les personnes ayant une méconnaissance du danger

RISQUE INDUSTRIEL :

Le risque industriel dans la commune de PIMPREZ est présent en raison des différentes usines chimiques ou pétrochimiques, classées SEVESO, implantées pour la plupart sur la commune voisine de RIBECOURT-DRESLINCOURT **(cf : PPRt prescrit en date du 24 Septembre 2009 pour des effets thermiques, surpression et toxiques)**. Il s'agit de :

- SECO Fertilisants
- BOSTIK Smart adhésives
- HEXION
- INEOS Styrenics

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

Le circuit d'alerte concerne les voies de circulation et ferroviaires suivantes :

- Ligne de chemin de fer Creil/Jeumont, la D932, la D40 et la desserte industrielle.

RISQUES SANITAIRES :

Le risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique peut être exposée. *Exemples* :

- **Epizootie** : maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire par les mouvements commerciaux d'animaux au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages.
- **Pandémie grippale** : Est une épidémie caractérisée par diffusion rapide et très étendue d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente.
- **Ebola** : Est l'une des maladies virales les plus graves connues chez l'homme. Ce virus sévit principalement en Afrique. La précocité et la qualité de la prise en charge des malades, jouent un rôle important.

Est également recensé en risque sanitaire, l'accident sur une installation nucléaire entrainant des rejets contenant de l'iode radioactif. Dans ce cas, la prise de comprimé d'iode stable est décidée par le Préfet et relayée au Maire par diffuseur d'alerte téléphonique mais également par les médias qui diffusent un communiqué à la population.

A partir de cet instant, le Maire, devra mettre en place la distribution des comprimés selon La procédure définie en « phase d'alerte ». L'iode permet de saturer la glande thyroïde afin d'éviter que l'iode radioactif ne vienne s'y fixer. (Voir procédure page 61)

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
MESSAGES D'ALERTE
RISQUE INONDATION

ATTENTION : ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Sans objet, notre commune n'étant pas concernée.

ATTENTION : ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Sans objet, notre commune n'étant pas concernée.

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
MESSAGES D'ALERTE
RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

ATTENTION : ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Sans objet, notre commune n'étant pas concernée.

ATTENTION : ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Sans objet, notre commune n'étant pas concernée.

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
MESSAGES D'ALERTE
RISQUE INDUSTRIEL

ATTENTION : ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

En cas de risque thermique (Th) ou d'explosion (E), l'évacuation de l'environnement concerné doit être effectuée.

ATTENTION : ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

En cas de risque toxique (T), le confinement des populations est mis en place dans les lieux suivants :

- Ecoles primaires
- Eglise
- Salle des Fêtes

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
MESSAGES D'ALERTE
RISQUE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

ATTENTION : ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un nuage toxique vient vers vous en provenance de la D932, de la D40, de la desserte industrielle ou de la voie ferrée.

Mettez-vous à l'abri dans votre habitation ou quittez rapidement la zone mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

S'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'urgence vitale.

Ecoutez la Radio FM PUISALENE sur 100.9 MHz, Contact FM 100.0 MHz, Radio Mercure 93 MHz

Restez attentif aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION : ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

N'oubliez pas de couper l'eau, le gaz, l'électricité avant de quitter votre domicile.

Munissez-vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent.

N'oubliez pas de fermer à clef votre domicile.

Rejoignez le lieu d'accueil communiqué par la Mairie et suivez toutes les instructions du personnel communal.

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
ORGANISATION DE L'EVACUATION
ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION

COMMUNE DE PIMPREZ

Procédure d'évacuation :

Suite à la diffusion des messages d'alerte d'évacuation et au gré des patrouilles de reconnaissances, les personnes se rendent aux lieux d'accueil qui seront précisés par la mairie :

- **par leur propre moyen**
- **avec les moyens de transports actionnés par la cellule de crise municipale**
- **par les moyens de secours et d'intervention**

Hébergement des sinistrés :

Le responsable du lieu d'hébergement accueille et recense sur les fiches les personnes se présentant (page 48).

Il en rend compte à la CCM (Cellule de Crise Municipale)

Lieux d'hébergements :

- **Ecoles – Impasse de l'Abbé Nollet** **Tél. : 03.44.76.77.20**
- **Périscolaire – Impasse de l'Abbé Nollet** **Tél. : 03.44.75.61.49**
- **Salle des Fêtes – Rue Robert Delage** **Tél. : 03.44.76.77.22**

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

COMPOSITION DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Mairie de PIMPREZ Tél : 03.44.75.84.84 Fax : 03.44.75.03.85

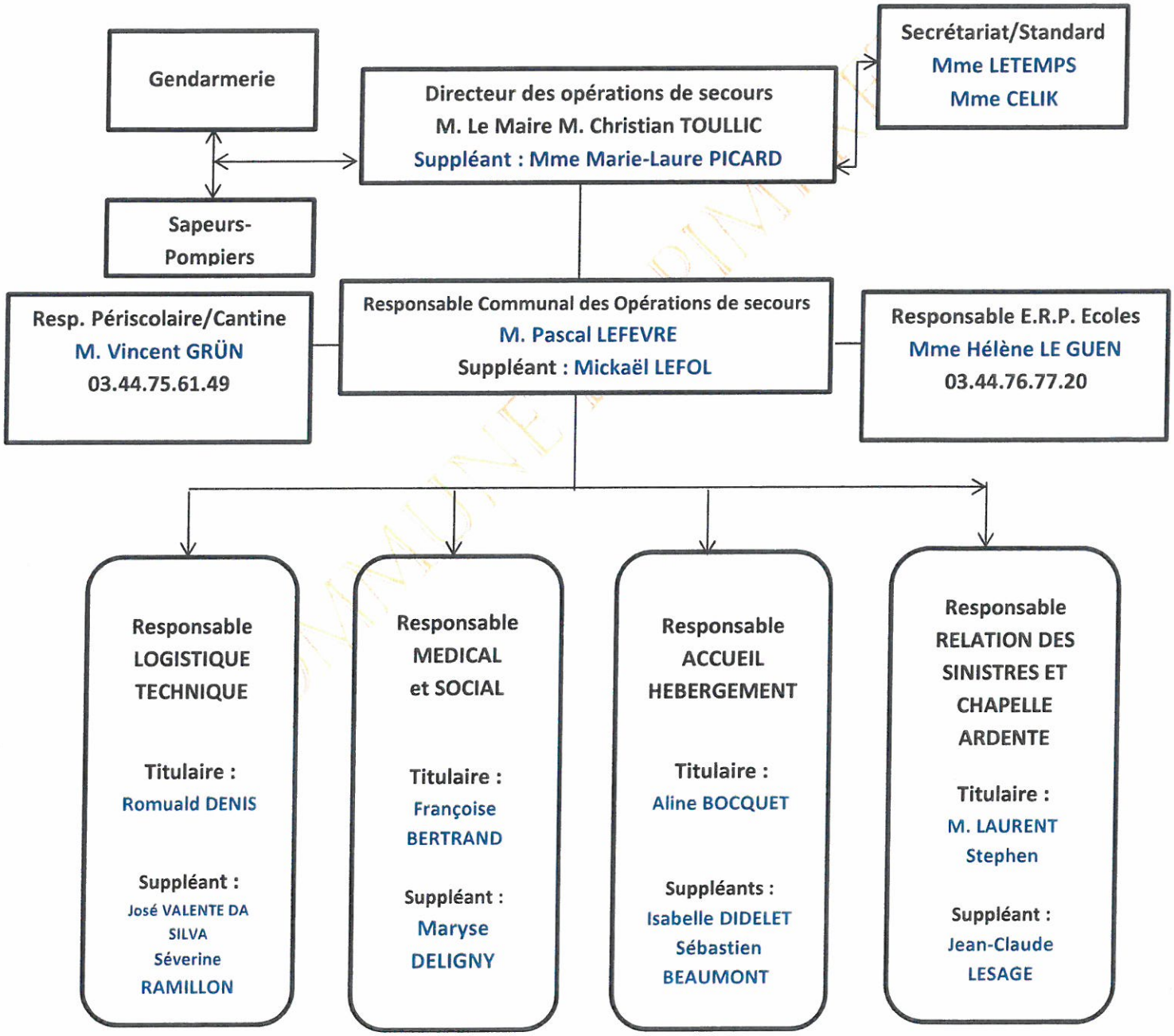

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune, jusqu'à la prise de commandement par le Préfet

1. **Lorsque l'évènement dépasse les capacités de la commune.**
2. **Lorsque l'évènement concerne plusieurs communes.**
3. **Lors de la mise en œuvre du plan département ORSEC.**

Le rôle du DOS est :

- **Décider des actions à mener**
- **Valider les actions proposées**
- **Communiquer avec la Préfecture, les différentes institutions, les communes voisines, les médias, etc...**

Responsabilités du Directeur des Opérations de Secours :

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la Préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés.
En cas de crise, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit, en liaison avec le responsable local de la gendarmerie et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

1. Alerter la population
2. Activer la Cellule Communale de Crise
3. Prévoir le guidage des secours et renforts vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un **sur accident** ne se produise.
4. Indiquer le lieu de la catastrophe aux gendarmes et moyens de secours et indiquer le lieu de poste de commandement.
5. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux (page25) et activer la cellule de crise municipale (page 33).
6. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente (carte n°7).
7. Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou des sinistrés (carte n°7).
8. Mettre à la disposition des secouristes un local de repos, prévoir leur ravitaillement.
9. Prendre si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre de la sûreté et de la salubrité publique (annexe).
10. Se tenir informé et rendre compte à la préfecture.
11. Faire mettre en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population.

COMMUNE DE PIMPREZ

Pendant la crise :

- S'informe de la situation de crise
- Déclenche le Plan Communal de Sauvegarde
- Active la Cellule Communale de Crise
- S'informe de la mise en œuvre de tous les services d'intervention et rend compte à la Préfecture
- Coordonne et dirige les services avec le soutien de la Cellule Communale de Crise
- Se sert des médias pour transmettre un message si besoin.

Après la crise :

- Organise l'assistance administrative à la population dans la phase de retour à la situation normale
- Réalise une réunion de débriefing
- Réalise le bilan de la crise et des interventions avec ses équipes
- Dégage un retour d'expérience et met à jour le Plan Communal de Sauvegarde en cas de besoin.

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE D'ACTION

RESPONSABLE COMMUNAL DES OPERATIONS DE SECOURS

Le responsable communal des opérations de secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels communaux.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellule pour le compte du Maire.

Participe activement à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire.

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE D'ACTION

SECRETARIAT

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour constituer la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des évènements (main courante)

Pendant la crise :

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM
- appuie les différents responsables de la CCM tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des évènements de la CCM (main courante)

Fin de la crise :

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE D'ACTION

SECRETARIAT

MAIN COURANTE

Dates Heures	Evènements	Mesures décidées

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE D'ACTION

SECRETARIAT

MAIN COURANTE

Dates Heures	Evènements	Mesures décidées

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
RESPONSABLE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte
- mobilise le personnel des services techniques communaux
- alerte et informe les gestionnaires des réseaux (EDF, GDF, LYONNAISE DES EAUX, TELEPHONIE)
- assure la gestion du matériel

Pendant la crise :

- évalue l'ampleur de la catastrophe (reconnaissance) et prend en charge les travaux qui lui sont confiés
- met en action le personnel et les moyens communaux
- prend contact et met en action les moyens privés, si nécessaire
- affecte et gère les moyens en matériels adaptés au sinistre
- en assure le suivi
- gère les relèves du personnel (pose et alimentation)

Fin de la crise :

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
RESPONSABLE E.R.P. - ECOLES

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte

Pendant la crise :

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- Remplit la fiche correspondante
- Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant les Ecoles

Fin de la crise :

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
DOCUMENT A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE E.R.P. – ECOLES

DATE : **HEURE :**

- Prénom et nom de la personne contactée :
- Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement : **03.44.76.77.20**
- Nom de la personne désignée, au sein de l'établissement, pour rester à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone :
- Combien de personnes sont présentes ?
- Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- Combien y-a-t-il de femmes enceintes ?
- Combien y-a-t-il d'enfants ?

☛ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☛ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants par classe.**

☛ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
RESPONSABLE PERISCOLAIRE/CANTINE

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte

Pendant la crise :

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- Remplit la fiche correspondante
- Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant la Cantine ou le Périscolaire

Fin de la crise :

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
RESPONSABLE PERISCOLAIRE/CANTINE

DATE : **HEURE :**

1) Prénom et nom de la personne contactée :

1) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement : **03.44.75.61.49**

2) Nom de la personne désignée, au sein de l'établissement, pour rester à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone :

3) Combien de personnes sont présentes ?

4) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

5) Combien y-a-t-il de femmes enceintes ?

6) Combien y-a-t-il d'enfants ?

- **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**
- **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants par classe.**
- **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
RESPONSABLE MEDICAL ET SOCIAL

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé de la CCM

Pendant la crise :

- réceptionne, synthétise et centralise les informations du domaine social et médical qui lui sont communiquées par remontée du terrain
- les transmet et les analyse avec le COS (Comité d'organisation des secours) et le DOS (Directeur des opérations de secours) communal
- active la mise en œuvre des évacuations vers les points d'hébergement
- en accord avec le DOS prévient le SAMU pour transmettre un bilan des urgences absolues ou relatives
- prépare l'activation d'une cellule socio psychologique

Fin de la crise :

- participe à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
LISTE DE LA POPULATION PERMANENTE IDIENTIFIEE A RISQUE

Les populations permanentes identifiées à risque ou vulnérables sont régulièrement recensées par le service population.

Une liste, non communicable au public, a été établie en fonction des données recueillies.

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
RESPONSABLE ACCUEIL HEBERGEMENT

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé de la CCM

Pendant la crise :

- réceptionne, synthétise et centralise les informations concernant les évacuations
- définit le(s) local (aux) d'hébergement le plus adapté(s) (carte n°7)
- met en œuvre l'accueil des personnes évacuées, fait assurer la logistique (repas, couchage...)
- fait procéder à l'enregistrement des évacués sur les fiches d'accueil jointes au plan

Fin de la crise :

- organise le retour des personnes accueillies dans leur foyer
- fait procéder à la remise en ordre du lieu d'hébergement
- participe à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE D'ACCUEIL DE LA POPULATION

Date/heure	Nom/Prénom	Adresse	Santé +/-	Observations

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
FICHE D'ACTION
RESPONSABLE RELATION DES SINISTRES
LA CHAPELLE ARDENTE

COMMUNE DE PIMPREZ

Au début de la crise :

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé de la CCM

Pendant la crise :

- accueille les personnes sinistrées
- accueille les proches des familles des personnes décédées
- les met en relation avec le pôle socio-psychologique présent
- met en œuvre une chapelle ardente en relation avec un service des pompes funèbres
- renseigne les sinistrés des premières mesures à effectuer. A savoir, déclarations des dégâts en mairie et aux assurances

Fin de la crise :

- participe à la réunion de « débriefing » présidée par le Maire

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
ANNUAIRE DE CRISE

AUTORITES

IDENTIFICATION	TELEPHONE	FAX
Gendarmerie	17	03.44.75.82.19
Pompiers	18	03.44.90.61.12
Préfecture	03.44.06.12.34	03.44.45.39.00
EDF	08.11.01.02.12 Code 492	
GDF	08.00.47.33.33	
SAMU	15	
SERVICE DES EAUX	09.77.40.11.20	03.44.97.23.77
PFG Compiègne	03.44.40.30.11	03.44.40.35.19
VNF Subdivision de Compiègne Bassin de Picardie	03.44.83.85.00	

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mairie **Tél : 03.44.76.84.84** **Fax : 03.44.75.03.85**

NOM	PRENOM	FONCTION
TOULLIC	Bernard-Christian	Maire
PICARD	Marie-Laure	Adjoint
LEFEVRE	Pascal	Adjoint
DENIS	Romuald	Adjoint
DE COCK	Jacques	Adjoint
BERTRAND	Françoise	Conseiller
BOCQUET	Aline	Conseiller
COOL	Floria	Conseiller
DELIGNY	Maryse	Conseiller
JOUGLET	Joël	Conseiller
LEFOL	Mickaël	Conseiller
LESAGE	Jean-Claude	Conseiller
THOMA	Laurence	Conseiller
VALENTE DA SILVA	José	Conseiller

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
ANNUAIRE DE CRISE

PERSONNEL COMMUNAL

Coordonnées non communicables

COMMUNE DE PIMPREZ

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
ANNUAIRE DE CRISE

PERSONNEL COMMUNAL DETACHE

Coordonnées non communicables

COMMUNE DE PIMPREZ

LES MOYENS RECENCES
LISTE DES PERSONNES
DE LA RESERVE COMMUNALE

Coordonnées non communicables

COMMUNE DE PIMPREZ

Toutes les personnes recensées sont susceptibles d'être réquisitionnées par la mairie

LES MOYENS RECENCES

LISTE DES HABITANTS POUVANT HEBERGER DES PERSONNES ET SERVIR DES REPAS

Coordonnées non communicables

Toutes les personnes recensées sont susceptibles d'être réquisitionnées par la mairie

COMMUNE DE PIMPREZ

COMMUNE DE PIMPREZ

COMMUNE DE PIMPREZ

CHAPITRE III

LES MOYENS RECENCES

LES MOYENS RECENCES
MOYENS COMMUNAUX

VEHICULES

VEHICULES	SERVICE	OBSERVATIONS
TRACTEUR CASE IH	Technique	4X4
FOURGON RENAULT TRAFIC	Technique	

COMMUNE DE PIMPREZ

LES MOYENS RECENCES
MOYENS COMMUNAUX

MATERIEL

NOMBRE	DESIGNATIONS	OBSERVATIONS
1	Lame de déneigement	
1	Semoirs épandeurs	
1	Tronçonneuse	
3	Balais	
5	Pelles	
2	Râteaux	
20	Barrières	
2	Binettes	
1	Nettoyeur haute pression	
1	Disqueuse	
1	Débroussailleuse thermique	
1	Tondeuse autoportée avec remorque	
60	Tables	
300	chaises	

COMMUNE DE PIMPREZ

LES MOYENS RECENCES

LISTE DES MATERIELS ET ENGINS POUVANT ETRE FOURNIS PAR LES ENTREPRISES OU LES PARTICULIERS

MATERIEL

ENGIN ET OU MATERIEL
Tracteur sans cabine
Véhicule utilitaire
Petit matériel
Vide cave électrique groupe électrogène 2.2KW
Camion et quad
Camion Boxer et divers outillage bâtiment
Tracteur, remorque, groupe électrogène, Pompe
Petit groupe électrogène
Groupe électrogène, tracteur, tracto pelle, benne
Tente toile US 2p + 2 lits picot 1942
Tracteur, barque, 4x4, quad
Tracteur, chargeur télescopique

COMMUNE DE PIMPREZ

Toutes les personnes recensées sont susceptibles d'être réquisitionnées par la mairie

ANNEXE

COMMUNE DE PIMPREZ

PROCEDURE
DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODE

Organisation de la distribution des comprimés d'iode sur la commune :

- **Une liste à jour des habitants de la commune sera disponible au Secrétariat.**
- **Chaîne d'alerte :**
  - **Le Maire est informé par le Préfet, par diffuseur d'alerte téléphonique (GALA) mais également par les médias qui diffusent un communiqué à la population.**
  - **A partir de cet instant le Maire alerte la CELLULE DE CRISE MUNICIPALE et les personnes ressources.**

EN PHASE D'ALERTE :

- **Le 1er Adjoint** – suppléant du Directeur des Opérations de Secours, **se chargera du retrait et de l'acheminement des comprimés d'iode depuis la commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT, jusqu'à la Maire de PIMPREZ. Il assurera également la distribution de lots pré conditionnés aux Directeurs des Ecoles et Périscolaire/Cantine. Il se chargera également de la distribution de ces comprimés auprès des personnels des centres d'incendie et secours ainsi que des forces de l'ordre présentes sur place (police ou gendarmerie).**

- **Le personnel mobilisable pour la distribution de ces comprimés sera le Titulaire *Responsable Médical et Social*, son Suppléant ainsi que les personnes ressources relevant du milieu Médical.**

- **La distribution des comprimés d'iode à la population se fera en Mairie par le personnel cité dans la rubrique précédente.**

- **Le Maire (DOS) doit être en mesure de rendre compte à la Préfecture du taux de couverture de la population communale.**

- **Il doit rendre compte à la Préfecture de toute difficulté rencontrée.**

COMMUNE DE PIMPREZ

GESTION DES EPISODES NEIGEUX
COMMUNE DE PIMPREZ

I – DIAGNOSTIC – ETAT DES LIEUX :

- Les lieux de constitution des congères sont localisés sur la D608 entre la D1032 et la D40 ainsi que sur la Route de Ribécourt-Dreslincourt qui mène à la ZONE ARTISANALE de PIMPREZ.

- En décembre 2010 nous avons constaté une hauteur de neige entre 50 et 60 cm avec formation de congères aux endroits cités ci-dessus.

- En Mars 2013, nous avons également constaté un épisode neigeux qui s'est plus vite résorbé mais dont la hauteur a atteint environ 30 cm.

II – ENJEUX COMMUNAUX :

- **Etablissements recevant du public :**
  - Mairie - Rue de l'Eglise
  - Ecoles - Place de la République
  - Salle des Fêtes - Rue Robert Delage
- **Ecarts :**
  - Lieu-dit La Ferme Saint Marc, le lieu-dit La Vérue, la gare de Chiry-Ourscamp et les rue des Ecazieux.
  - A prendre en compte également la liste des personnes vulnérables recensées.

- **La D608** est à déneiger en priorité par la commune, entre les deux panneaux « **PIMPREZ** ». Le reste de la **D608 extramuros** est sous la responsabilité du Conseil Départemental qui délègue à la commune le déneigement dans le cas où leurs services sont occupés sur les grands axes. La commune a conclu une convention avec un exploitant agricole et a souscrit une assurance, afin que ce dernier puisse se charger du déneigement extramuros, uniquement pour PIMPREZ.

- **Les sites importants à déneiger en priorité sont :**
  - Les Ecoles
  - La Mairie
  - L'accès à la Zone Artisanale

III – REPERTOIRE DES MOYENS MATERIELS EXISTANTS :

- La commune dispose de 6 pelles, d'un tracteur, d'une lame et de 2 épandeurs à sel.
- Le stock de sel est de 4 palettes de 40 sacs de 25KG, soit 4 tonnes, qui peuvent répondre à notre besoin pour 2 hivers.
- La commune dispose d'une vingtaine de barrières, de panneaux de signalisation routière « DANGER ».

COMMUNE DE PIMPREZ

- Dans le cas où la commune devrait héberger des naufragés de la route, l'accueil se ferait dans la Salle des Fêtes – Rue Robert Delage.

IV – MOYENS PRESENTS SUR LA COMMUNE :

- Commune : tracteur équipé d'une lame de déneigement et épandeur à sel.

- Agriculteurs dotés d'un tracteur avec godet :
  - M. Jacques DE COCK
  - M. Benoît THOMA
- Personnes ressources.
- Les personnes susceptibles de participer au déneigement des routes, sont les 3 personnes ci-dessus, accompagnées des Techniciens Communaux.

- Contacts utiles :

- SDIS (pompiers) :	18
- Préfecture :	03.44.06.12.34
- Conseil Général :	03.44.06.60.60
- Police/Gendarmerie :	17
- EDF :	08.11.01.02.12 (code 492)
- GDF :	08.00.47.33.33
- Orange :	09.69.36.39.00
- Météo France :	3250 – Site Internet www.meteofrance.fr
- Mairie de Ribécourt-Dreslincourt :	03.44.75.53.53
- Mairie de Bailly :	09.60.10.16.49
- Mairie de Chiry-Ourscamp :	03.44.76.98.16

V – DOCRINE D'ENGAGEMENT DES MOYENS :

- Les matériels sont tenus à la disposition en cas d'évènement aux endroits habituels.
- La D608 sera l'axe à ouvrir en priorité par les services du Conseil Départemental ou par le biais d'un exploitant agricole avec qui la commune de Pimprez a signé une convention, ceci afin de rejoindre la D1032, axe prioritaire :
- Pour permettre l'accès au centre du village
- Pour pouvoir avoir accès aux commerces et assurer une continuité de vie.
- Viendront ensuite, pour établir un contact avec les personnes vulnérables :
  - Ruelle Mélique
  - Rue Cezslaw Barski
  - Rue de l'Eglise
  - Rue Raymond Rollin
  - Rue de la Couture

VI – DISPOSITIF DE COMMANDEMENT :

- Le lieu de gestion de la crise se tiendra en Mairie, qui se chargera de contacter les personnes ressources ainsi que le Technicien Communal.

VII – MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION VERS LES ADMINISTRES :

- L'information à la population se fera par véhicule, avec annonce préventive ainsi qu'au moyen d'internet et du téléphone.

COMMUNE DE PIMPREZ

GESTION DE LA CANICULE
COMMUNE DE PIMPREZ

En cas de fortes chaleurs ou canicule, la commune passera 2 fois par jour chez les personnes fragilisées pour distribution d'eau et brumisateur.

ORDRE DE REQUISITION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 22121-2 alinéa 5

Considérant.....

Survenu le..... **à PIMPREZ,**

Le Maire de la commune de PIMPREZ requiert :

Nom ou raison sociale :.....

Adresse :.....

Téléphone :..... **Fax :**.....

Avec le personnel et le matériel nécessaire, pour prêter son concours à l'organisation des secours.

L'entreprise ou le personnel devra intervenir dans les conditions et les délais suivants :

Conditions Particulières :.....

Délai d'intervention :.....

Fait à PIMPREZ, le.....

NOM :.....**FONCTION :**.....**Signature et tampon de la Mairie**

Je soussigné(e),.....

Déclare avoir reçu le...../...../**20**....., **le présent ordre de réquisition.**

NOM :.....**FONCTION :**.....**Signature et tampon de la Mairie**

L'ordre peut porter sur une personne, une entreprise un immeuble. Il peut être individuel ou collectif. Il est notifié par le Maire qui en remet un exemplaire à l'intéressé et en conserve un en mairie.

COMMUNE DE PIMPREZ

MODIFICATION DU P.C.S.
COMMUNE DE PIMPREZ

Mise à jour le...../...../20.....

Pages modifiées	Correction Ajout de page Retrait de page	Modifications apportées

COMMUNE DE PIMPREZ